

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
32^{EME} REUNION
17 JUIN 2005
ADDIS ABABA, ETHIOPIA

PSC/PR/2.(XXXII)
Original : Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

I. INTRODUCTION

1. L'idée de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs remonte aux années 1990. En 1994, et en application des résolutions et déclarations pertinentes adoptées par leurs instances respectives sur la situation dans la région, l'OUA et les Nations unies conviennent d'organiser conjointement une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont l'objectif sera de s'attaquer de manière globale aux causes profondes et interdépendantes des conflits dans la région et à consolider la paix aux plans national et régional. Après de nombreuses consultations menées conjointement par les représentants des deux Organisations et à la faveur des évolutions positives intervenues dans la région, les pays concernés, leurs voisins, les partenaires au développement et la communauté internationale dans son ensemble ont épousé l'idée et ont décidé de la soutenir.

2. Le présent rapport rend brièvement compte de l'évolution du processus, des résultats obtenus jusqu'ici, ainsi que des activités envisagées dans les prochains mois. Il couvre également la coopération entre l'UA, les Nations unies et les autres partenaires dans le cadre du processus de la Conférence.

II. APERÇU SUR LES ETAPES QUI ONT CONDUIT AU PREMIER SOMMET DU PROCESSUS DE LA CONFERENCE

3. Initialement prévue pour couvrir six pays riverains des Grands Lacs africains (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo - RDC, Rwanda et Tanzanie), la Conférence a intégré la Zambie dans le cercle des pays du « champ » en 2003, puis, en octobre 2004, l'Angola, la République du Congo, la République centrafricaine (RCA) et le Soudan. Au début de la phase préparatoire du processus de la Conférence, les Nations unies et l'OUA avaient envisagé d'organiser la Conférence autour des seules questions de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, ainsi que du développement économique et de l'intégration régionale. A la suite de consultations avec les pays de la région, et tenant compte de l'importance de la dimension sociale et humanitaire dans la région, ce dernier volet a été ajouté aux trois précédents pour constituer, ensemble, les quatre thèmes de la Conférence, à savoir la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions sociales et humanitaires.

4. Après la phase d'appropriation de l'idée de la Conférence par les différents acteurs concernés, le processus préparatoire proprement dit a commencé à Nairobi, en juin 2003, par la tenue de la première réunion des Coordinateurs nationaux (CN). Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2004, par la tenue, entre autres, des réunions du Comité régional préparatoire (CRP) et celles des Comités techniques et sectoriels qui ont regroupé les femmes, les jeunes et les Organisations non gouvernementales (ONG) de la région. Lors de ces différents ateliers, les quatre thèmes de la Conférence ont été examinés de façon approfondie.

5. Cet examen a permis d'identifier les nombreux défis auxquels les pays des Grands Lacs sont confrontés tant individuellement que collectivement. Il a aussi permis de dégager une vision commune et des orientations partagées sur l'ensemble des questions, ainsi que de faire des propositions de solution fondées sur une approche régionale de chacun des thèmes de la Conférence. L'ensemble des documents élaborés dans ce cadre ont été synthétisés dans un projet de déclaration par le CRP.

6. Le processus a culminé avec la tenue, à Dar-es-Salam, du premier Sommet du processus de la Conférence, les 19 et 20 novembre 2004. Le Sommet a été préparé par une réunion des Ministres des Affaires étrangères, tenue également à Dar-es-Salam, du 16 au 17 novembre 2004, pour examiner le projet de déclaration préparé par le CRP. Il a réuni 10 des 11 chefs d'Etat des pays du « champ », les chefs d'Etat de l'Afrique du Sud, du Malawi et du Mozambique, ainsi que le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général des Nations unies. La Commission de l'UA était représentée par une délégation conduite par le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité, représentant le Président de la Commission empêché, et comprenant les Commissaires chargés respectivement des Affaires politiques, des Affaires économiques et des Affaires sociales. Le Sommet a adopté la Déclaration dite de « Dar-es-Salam sur la Paix et la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la région des Grands Lacs ».

7. La Déclaration est structurée en cinq parties :

- le Préambule décrit la situation économique, sociale et humanitaire qui a prévalu dans la région au cours des dix dernières années ;
- la Vision exprime l'engagement des chefs d'Etat des 11 pays membres de la Conférence à œuvrer ensemble pour bâtir une région stable, sécurisée et développée dans le strict respect des principes contenus dans la Charte des Nations unies (NU) et l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- les Options politiques et Principes directeurs sur les quatre thèmes de la Conférence proposent les solutions possibles aux problèmes identifiés dans le préambule ;
- le Mécanisme de suivi porte sur les structures appropriées chargées d'assurer la traduction des engagements des chefs d'Etat en projets de protocoles et programmes d'action ;
- les Dispositions finales sont, quant à elles, un appel à l'UA, aux NU et au reste de la communauté internationale pour aider les pays de la région à mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration.

8. La Déclaration a, en particulier, engagé les chefs d'Etat des pays membres de la Conférence à impliquer la communauté internationale, notamment l'ONU et toutes ses agences, l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) pertinentes, les Institutions financières internationales, le Groupe des Amis de la région des Grands

Lacs et les autres partenaires au développement, à apporter leur soutien aux pays de la région en déclarant la région des Grands Lacs « Zone spécifique de reconstruction et de développement dotée d'un Fonds spécial pour la reconstruction... ». A cet égard, les chefs d'Etat se sont engagés à mobiliser les ressources disponibles dans la région.

9. Dans la Déclaration, les chefs d'Etat ont, en outre, décidé de rendre plus régulière leurs consultations politiques, de consolider et de matérialiser leur coopération sous la forme d'un Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, qui sera adopté lors du deuxième Sommet de la Conférence prévu à Nairobi en novembre 2005. La Déclaration a également mis en place un Comité interministériel régional (CIR) chargé de préparer des projets spécifiques, concrets, réalisables et mesurables de protocoles et de programmes d'action assortis d'objectifs précis à court, moyen et long termes. Les projets de protocoles et de programmes d'action qui seront adoptés par le Sommet de Nairobi constitueront, avec la Déclaration de Dar-es-Salam, le « Pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ».

III. VERS LE DEUXIEME SOMMET DU PROCESSUS DE LA CONFERENCE

10. L'adoption de la Déclaration de Dar-es-Salam a ouvert la deuxième phase du processus de la Conférence, qui est celle de l'articulation des plans et des programmes d'action. Les préparatifs du 2^{ème} Sommet ont commencé par la tenue à Kigali, les 17 et 18 février 2005, de la 1^{ère} réunion du CIR. La réunion de Kigali a examiné et adopté les termes de référence des projets de protocoles et de programmes d'action. Elle a également constitué quatre Groupes techniques thématiques (GTT) d'experts nationaux devant travailler sur les projets de protocoles et de programmes d'action des quatre thèmes de la Conférence. Elle a, enfin, adopté le calendrier des prochaines réunions préparatoires.

11. La 1^{ère} réunion des GTT a eu lieu à Mombassa, du 4 au 8 avril 2005, pour examiner les termes de référence et les listes des projets de protocoles et de programmes d'action adoptés par le CIR, à Kigali. L'affinement de ces différents projets se poursuit au niveau du Secrétariat conjoint, constitué des NU et de l'UA, avec l'appui de consultants recrutés à cet effet, avant d'être transmis aux pays du champ. Ces projets seront revus au cours de la 2^{ème} réunion des GTT, prévue à Nairobi, du 27 juin au 1^{er} juillet 2005.

IV. ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE DANS LE PROCESSUS DE LA CONFERENCE

12. Lors de sa 3^{ème} réunion tenue à Maputo, en juillet 2003, le Conseil exécutif de l'UA a examiné le processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. A cette occasion, le Conseil a lancé un appel pressant à la communauté internationale et plus particulièrement aux partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement pour qu'ils apportent leur soutien et leur concours politique, diplomatique, technique et financier à la préparation, à la tenue et au suivi de la Conférence internationale, afin d'en assurer le succès.

13. C'est dans ce contexte qu'une vingtaine de pays développés de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), trois pays africains (l'Afrique du Sud, le Gabon et le Nigéria), des Organisations internationales, des ONG et des institutions financières africaines et internationales se sont réunis à Genève, le 4 décembre 2003, pour constituer le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs. La réunion, à laquelle étaient représentées l'Union africaine et les Nations unies, a permis d'explorer les voies et les moyens « coordonnés » d'assurer un appui politique, diplomatique, technique et financier à la Conférence. La réunion a pris d'importants engagements sur le soutien à apporter au processus préparatoire de la Conférence.

14. Co-présidé par le Canada et les Pays Bas, le Groupe s'est doté d'une structure et a mis en place un Fonds fiduciaire pour financer les activités liées au processus de la Conférence. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires des membres du Groupe ainsi que de nombre d'Organisations et d'institutions désireuses de manifester leur soutien au processus de la Conférence et de témoigner leur solidarité avec les pays de la région.

15. Le Groupe des Amis de la région a apporté le précieux soutien politique, diplomatique, technique et financier qui a permis l'accélération remarquable que connaît le processus de la Conférence depuis le début de l'année 2004. Il a aussi décidé, lors de sa réunion tenue à Ottawa, du 28 février au 1^{er} mars 2005, de continuer à soutenir les pays du « champ » dans leurs efforts visant à rechercher la paix, la stabilité et la reconstruction. Il a également réitéré son engagement à apporter son appui à la suite du processus de la Conférence et à son Secrétariat conjoint. Dans ce cadre, il a apporté son soutien à la préparation et à l'organisation de la réunion du CIR à Kigali, ainsi qu'à la première réunion des GTT, à Mombassa.

V. ROLE DE L'UNION AFRICAINE ET PARTENARIAT AVEC LES NATIONS UNIES

16. Dans sa décision précitée sur le processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Conseil exécutif m'a encouragé à poursuivre mes efforts, conjointement avec les Nations unies et les pays de la région, et à prendre toutes les dispositions requises pour appuyer le processus préparatoire et contribuer au succès de la Conférence. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, l'Union africaine a pris une part active à toutes les étapes du processus de la Conférence. Elle a ainsi participé à toutes les missions de sensibilisation dans les pays du « champ » et la région, ainsi qu'auprès de la communauté internationale. Elle a également pris part à toutes les réunions tenues dans le cadre du processus préparatoire des 1^{er} et 2^{ème} Sommits. La Commission a abrité les deux réunions des CER, tenues respectivement en janvier et en mars 2004, pour examiner les moyens d'impliquer activement les CER dans le processus de la Conférence. Elle a également fourni le service d'interprétation et de traduction pour nombre de réunions organisées dans le cadre du processus de la Conférence.

17. Dans le cadre de sa contribution directe aux activités préparatoires de la Conférence, l'UA a, en 2004, mis à la disposition du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs une somme de

50 000 dollars des Etats unis, pour le financement de certains programmes. Elle a aussi pris entièrement en charge les dépenses liées à la mise à disposition du personnel qui a couvert le Sommet de Dar-es-salam. En outre, et dans le cadre du Secrétariat conjoint, l'UA a contribué à l'élaboration des documents dont la synthèse a abouti à la Déclaration de Dar-es-Salaam.

18. Enfin, le Conseil se souviendra que, lors de sa réunion du 13 avril 2004, il a autorisé l'ouverture à Nairobi d'un Bureau de Liaison de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. L'ouverture du Bureau a permis de renforcer le partenariat et la coopération avec les Nations unies dans le processus préparatoire de la Conférence. Des dispositions sont entrain d'être prises pour renforcer tant les effectifs que les moyens de travail du Bureau, afin de répondre plus efficacement aux exigences de la 2^{ème} phase du processus de la Conférence.

VI. OBSERVATIONS

19. Depuis le lancement du processus préparatoire de la Conférence, des progrès substantiels ont été accomplis. Je voudrais, à cet égard, me féliciter de la conclusion de la première phase du processus, avec l'adoption de la Déclaration de Dar-es-Salaam, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la 2^{ème} phase de la Conférence. Je voudrais également relever l'appui apporté par le Groupe des Amis de la région au processus de la Conférence et au Secrétariat conjoint.

20. J'exhorte tous les pays membres de la Conférence à mettre en œuvre les dispositions spécifiques et pertinentes de la Déclaration de Dar-es-Salaam, notamment celles relatives au rétablissement de la sécurité aux frontières communes; le rapatriement volontaire des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants ; la non subversion et la non intervention. Je prends également note avec satisfaction de l'engagement pris par les pays membres de la Conférence de mobiliser les ressources disponibles au niveau de la région dans le cadre du Fonds spécial de reconstruction prévu au paragraphe 53 de la Déclaration de Dar-es-Salaam, en relation avec la zone spécifique de reconstruction et de développement.

21. Dans ce contexte, et en vue d'appuyer les pays de la région, la Commission continuera à œuvrer au renforcement de sa coopération avec les Nations unies dans le cadre du Secrétariat conjoint chargé de piloter le processus. Le succès de la deuxième phase du processus de la Conférence et la mise en œuvre des décisions du Sommet prévue à Nairobi en novembre 2005 supposent également le renforcement du soutien politique, diplomatique, technique et financier de la communauté internationale à travers le Groupe des Amis de la région. A cet égard, j'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien nécessaire à la Zone spécifique de reconstruction et de développement et au Fonds spécial de reconstruction.